



les clés

de la banque

Entreprendre au féminin

Vous avez décidé de créer votre propre entreprise mais vous craignez de ne pas être prise au sérieux ou de rencontrer certaines difficultés ? Quelques chiffres devraient vous rassurer et vous encourager à « oser » car vous êtes de plus en plus nombreuses à créer votre entreprise :

- Près de 40% des créations d'entreprises individuelles sont réalisés par des femmes (INSEE),
- Pour 73% des femmes chef d'entreprises, être une femme n'est pas un obstacle à l'accès aux financements (baromètre des femmes entrepreneures).

Si vous êtes prête à franchir le pas, voici comment vous y prendre.

Avant de commencer

Si votre projet est mûr, il est important de l'imaginer dans votre contexte de vie et en faisant un bilan de vos capacités personnelles.

L'**activité** envisagée doit en effet être **compatible avec vos connaissances, vos aptitudes, vos compétences professionnelles, votre expérience** mais aussi avec votre environnement personnel et vos contraintes.

Pendant la phase de démarrage, **les revenus tirés de votre nouvelle activité seront sans doute irréguliers** : suffiront-ils à assurer les dépenses incontournables du ménage et pendant combien de temps ?

Enfin, **ne sous-estimez surtout pas votre besoin de financement**, d'autant qu'il est plus aisé d'obtenir un prêt au départ d'un projet que de solliciter des « rallonges » au fur et à mesure des « découvertes » de nouveaux besoins. Bien calibrer votre plan de financement est un des facteurs de la crédibilité et de la réussite de votre projet.

Comment bien préparer mon projet de création ?

La clé pour réussir votre projet est une préparation minutieuse qui doit aboutir à l'élaboration de votre « **business plan** » ou « plan d'affaires ».

Attention : le « **business plan** » va permettre à tous vos interlocuteurs, notamment la banque, de comprendre votre projet et d'envisager comment ils peuvent y participer. C'est en quelque sorte le Curriculum Vitae du projet, il doit donc être préparé avec beaucoup de soin.

Il contient (liste non exhaustive) :

- votre profil (expérience, compétences, diplômes...),
- une description du produit ou du service proposé,
- une étude de marché (profil de la clientèle visée, concurrence...),
- la stratégie (politique de prix, communication...),
- le cadre juridique (statut juridique et fiscal de l'entreprise...),
- les éléments financiers (évaluation des besoins, ressources envisagées...),
- les prévisions financières (compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie, calcul du seuil de rentabilité...).

Vous pouvez trouver un appui méthodologique auprès de structures d'accompagnement spécialisées ou de sites comme ellesentreprennent.fr créé par l'Agence France Entrepreneur avec le soutien du Gouvernement.

Info : si vous êtes demandeuse d'emploi, vous pouvez bénéficier de l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE). Elle prévoit une exonération des cotisations sociales pendant un an, une avance financière (remboursable) de l'Etat, le financement partiel par l'Etat des actions de conseil, de formation ou d'accompagnement. Pour l'obtenir, vous devez effectuer votre demande auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) compétent.

Quelles sont les autres démarches et formalités ?

Vous devrez d'abord **choisir, pour votre entreprise, la forme juridique** la mieux adaptée pour le démarrage puis pour le développement : auto-entrepreneur, entrepreneur individuel, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), etc.

Vous trouverez une présentation des différentes formes d'entreprise sur www.lesclesdelabanque.com

Vous **chercherez** si besoin **votre local**, boutique, atelier... où domicilier et / ou exploiter votre entreprise.

Vous devrez **choisir un nom et rédiger vos statuts, si vous avez choisi de créer une société, puis déposer votre dossier** complet auprès du CFE.

Info : selon votre activité, vous pourrez avoir des autorisations à demander, des obligations à respecter (en termes de législation, de réglementation) ou des qualifications professionnelles à détenir.

Dois-je ouvrir un compte bancaire professionnel ?

Selon la forme juridique choisie, un compte bancaire professionnel est obligatoire ou facultatif. Cependant, dans tous les cas, vous devez légalement utiliser **un compte bancaire dédié** à votre activité professionnelle. Vous séparerez ainsi vos opérations professionnelles et commerciales de celles que vous réalisez en tant que particulier. Un compte professionnel présente souvent des tarifs plus élevés qu'un compte destiné aux particuliers. Toutefois, il vous permet d'accéder à un interlocuteur bancaire spécialement formé aux problématiques des professionnels et de disposer de services adaptés à votre activité professionnelle notamment pour encaisser vos règlements, payer vos charges, etc.

Comment financer ma création d'entreprise ?

La banque est un partenaire clé à toutes les étapes de la vie de votre entreprise, à la création comme pendant le développement. Le chargé d'affaires examinera votre projet en fonction de la crédibilité de votre dossier et de la présentation que vous en ferez.

Plus de 5 femmes sur 10 ont recours à un prêt bancaire au démarrage de leur activité contre 36% des hommes (3^{ème} baromètre des femmes entrepreneures, édition 2014)

Pour étudier votre demande de crédit, le chargé d'affaires a besoin d'un certain nombre d'éléments, notamment votre business plan sur lequel il pourra vous poser des questions complémentaires.

A savoir : certaines banques proposent des prêts spécialement dédiés au financement de la création d'entreprises par des femmes.

Votre plan de financement vous permettra de bien identifier les différentes ressources financières (prêts, garanties, aides...) que vous pouvez mobiliser pour faire face à vos besoins (matériel, travaux, acquisition, frais, etc.).

N'oubliez pas le besoin en fonds de roulement et la trésorerie de départ. Un projet rentable peut finalement échouer si ces points essentiels sont négligés.

A noter : pensez à conserver une partie de votre apport personnel pour autofinancer les consommables (papeterie, essence...) ainsi qu'une réserve dite de "sécurité" pour les éventuels passages difficiles dans votre nouvelle vie d'entrepreneuse.

Comment me faire aider ?

Des structures spécialisées dans l'accompagnement financier des projets de création d'entreprise **peuvent vous aider dans la présentation de votre dossier** à la banque. **Les candidates à la création d'entreprises peuvent aussi mobiliser des garanties d'emprunt bancaire.** Ainsi l'association France Active accompagne notamment les projets de création d'entreprise et se porte garante auprès de la banque du remboursement d'une partie du crédit en cas d'échec du projet. Ces garanties sécurisent la

banque grâce à l'expertise réalisée sur votre dossier. Elles permettent également la protection de votre patrimoine en limitant votre caution personnelle sur le prêt.

Info : France Active propose une garantie d'emprunt bancaire spécifiquement dédiée aux femmes demandeuses d'emploi ou en situation de précarité, qui veulent créer ou reprendre une entreprise ; et ce quels que soient la forme juridique de l'entreprise, son secteur d'activité ; pour un montant garanti allant jusqu'à 45 000€.

Pour plus d'information : www.franceactive.org

La Banque de France a mis en place un dispositif de correspondants TPE sur l'ensemble du territoire dans le but d'aider à orienter vers les organismes compétents pour répondre aux besoins des entrepreneurs.

Que faire en cas de refus de crédit ?

Vous pouvez demander au chargé d'affaires de vous expliquer les raisons du refus et le cas échéant demander un entretien avec un responsable de la banque.

Enfin vous pouvez **saisir le médiateur du crédit aux entreprises**. Cette personne étudiera la situation de votre entreprise et votre demande de financement avant d'entamer une médiation entre vous et la banque. Un service d'information est disponible au 0 810 00 12 10 et les dossiers sont à déposer sur www.mediateurducredit.fr

Existe-t-il d'autres solutions de financement ?

Pensez au prêt d'honneur, au microcrédit professionnel... Certaines collectivités territoriales (régions, départements...) peuvent également proposer des avances remboursables. Renseignez-vous auprès d'elles.

Le site www.aides-entreprises.fr vous permet de consulter une base de données unique sur les aides publiques aux entreprises. Vous pouvez affiner votre recherche selon des critères géographiques et selon le secteur d'activité dans lequel vous souhaitez créer votre entreprise.

A savoir : certains de ces prêts sont obligatoirement couplés à un prêt bancaire complémentaire.

Une fois mon activité démarrée, comment me faire accompagner ?

Vous pouvez vous faire aider dans le pilotage de votre activité par **différentes associations** (comme France Active par exemple) afin d'anticiper les éventuelles difficultés financières.

Soyez proche de **votre chargé d'affaires** et échangez régulièrement avec lui sur votre activité.

Un accompagnement post création peut être réalisé par des **structures chargées de l'accompagnement des entreprises** (OPCA, chambres consulaires, clubs d'entreprises, communautés de communes, Conseil régional...)

A savoir : 81% des entreprises soutenues par France Active passent le cap des 3 ans contre 72% des entreprises au niveau national.

Points clés

- Pour valider votre projet, confrontez-le très tôt à votre contexte familial et à vos capacités personnelles.
- Prenez soin de bien préparer votre business plan : c'est un élément clé de la réussite de votre projet.
- Plus de 5 femmes sur 10 ont recours à un prêt bancaire au démarrage de leur activité.
- Faites-vous accompagner par des structures spécialisées, comme France Active, y compris pour un suivi post-crédation.